

RCS : MARSEILLE

Code greffe : 1303

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de MARSEILLE atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2003 B 03087

Numéro SIREN : 450 794 383

Nom ou dénomination : A QUATRE EPINGLES

Ce dépôt a été enregistré le 12/06/2024 sous le numéro de dépôt 14931

A QUATRE EPINGLE S

SARL Au capital de 22 000 Euros
Siège Social : 44 Traverse de la Mère de Dieu 13014 MARSEILLE
RCS 450 794 383 MARSEILLE

ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE **DECISION DE L'ASSOCIE UNIQUE**

L'AN DEUX MILLE VINGT QUATRE
ET LE 05 JUIN

Monsieur Jean-Michel GOSMINI, associé unique propriétaire de la totalité des 220 parts sociales composant le capital de la société A QUATRE EPINGLE S et gérant de ladite société

EST PRESENT

Il est constaté que le capital social est entièrement représenté, l'assemblée peut valablement délibérer.

Monsieur Jean-Michel GOSMINI, gérant, a pris les décisions suivantes, relatives à l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Dissolution anticipée de la société
- Démission du gérant
- Nomination d'un liquidateur amiable
- Fixation du siège de la liquidation
- Questions diverses

Le Président met aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'associé unique décide la dissolution anticipée de la Société A QUATRE EPINGLE S à compter du 05 Juin 2024 et sa mise en liquidation amiable à compter de ce jour.

La Société A QUATRE EPINGLE
SARL Au capital de 22 000 Euros
Siège Social : 44 Traverse de la Mère de Dieu 13014 MARSEILLE
RCS 450 794 383 MARSEILLE

a été constituée le 03 décembre 2003 pour une durée de quatre-vingt dix neuf années qui doit venir à expiration le 03/12/2102.

Ladite société est dissoute par anticipation à compter de ce jour.

En conséquence, la dénomination sociale sera suivie à partir de ce jour de la mention « SOCIETE EN LIQUIDATION ».

La personnalité morale de la société subsistera pour les besoins de la liquidation jusqu'à la clôture de celle-ci.

DEUXIEME RESOLUTION

Il est pris acte de la démission des fonctions du gérant de :

Monsieur Jean-Michel GOSMINI
Quitus de sa gestion lui est donné sans réserve.

TROISIEME RESOLUTION

Le liquidateur amiable de la société dissoute est :

- Monsieur Jean-Michel GOSMINI: 87 Chemin de Gibbes 13014 MARSEILLE

Monsieur Jean-Michel GOSMINI déclare accepter le mandat de liquidateur.

QUATRIEME RESOLUTION

Le siège de la liquidation est fixé au domicile du liquidateur, Monsieur Jean-Michel GOSMINI:

87 Chemin de Gibbes 13014 MARSEILLE

CINQUIEME RESOLUTION

La dissolution anticipée et la nomination du liquidateur seront publiées dans un journal habilité à recevoir les annonces légales.

L'acte sera déposé au Greffe du Tribunal de Commerce du lieu du siège social où sera également effectuée la modification de l'immatriculation de la société au Registre du Commerce.

SIXIEME RESOLUTION

Tous pouvoirs sont donnés au liquidateur ou au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet de remplir toutes les formalités légales.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par toutes les personnes présentes à l'assemblée.

M. GOSMIDI Jean Michel

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'J. Gosmidi', written in a cursive style.